

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 9 JUILLET 2026**

Le neuf juillet deux mil vingt-six à vingt-heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de le RETAIL se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : Mesdames BERNARD Carine, CHARRIER Claudette, DESCAMPS Samantha, DUPUY Emilie, KEROUEDAN Stéphanie

Messieurs BEAUSSIER Pascal, DAVIGNON Damien, DESCHAMPS Samuel, LATASTE Pascal, POIRAUT Arnaud

Excusée /Pouvoir : DAVIGNON Elodie (arrivée à 21h20) pouvoir à DAVIGNON Damien

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Ordre du jour :

Consultation relative au projet de création d'un élevage de volailles présenté par l'EARL METAIS Nicolas au lieu-dit la Bonnaudière, commune de Cours
Nomination de stagiaire de Monsieur Jessy TEIXEIRA
Terrains de boules au Logis de la Forêt
Restauration scolaire école de Secondigny
Débat sur la protection sociale complémentaire
Manifestation du 14 juillet
Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20h30 et propose Pascal BEAUSSIER comme secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 17 juin 2026 soulève des observations. Madame CHARRIER Claudette, absente lors de la réunion du 17 juin 2026, fait remarquer que le nombre de voix portant sur « vote des subventions, année 2026 », 11 « Pour » et 1 « abstention » ne correspond pas au nombre de votants présents.

Une relecture et une correction seront apportées : à noter 11 voix « Pour » l'ensemble des subventions, hormis celle du Comité des Fêtes 10 voix « Pour » et 1 « Abstention »

Le procès-verbal est adopté.

• AVIS CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE CREATION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES SITUE AU LIEU-DIT LA BONNAUDIERE COMMUNE DE COURS

Délibération n°043-09-07-2026

Vu la demande d'enregistrement présentée par l'EARL METAIS Nicolas en date du 25 mars 2026, relative à la création d'un élevage de volailles situé au lieu-dit la Bonnaudière sur la commune de Cours, Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la présente demande d'enregistrement, dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit entre le 27 juin 2026 et 11 juillet 2026.

Après discussion des membres présents et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation présenté par l'EARL METAIS Nicolas pour la création d'un élevage de volailles

Voix : 11 « Pour »

• NOMINATION DE STAGIAIRE DE MONSIEUR JESSY TEIXEIRA

Délibération n°044-09-07-2026

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la vacance d'emploi faite auprès du Centre de Gestion,

Monsieur Jessy TEIXEIRA (intérimaire sur la commune du 01/04/26 au 30/06/26) a été nommé à compter du 01/07/2026 en qualité de stagiaire pendant 1 an, dans le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, temps complet. Il exercera les fonctions à caractère polyvalent en milieu rural. L'intéressé sera classé au 1^{er} échelon de son grade, indice 367/366.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND** acte du changement de statut de Monsieur TEIXEIRA
- **CHARGE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Voix : 11 « Pour »

▪ **TERRAINS DE BOULES AU LOGIS DE LA FORET**

Madame le Maire donne la parole à Damien DAVIGNON, en charge du dossier. Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise Rali-Mat de Secondigny, puisque cette dernière effectuait les travaux de démolition des ruines de l'amphithéâtre au Logis de la Forêt. La prestation des travaux s'élève à la somme de 920€ HT soit 1 104€ TTC. Madame le Maire a signé le devis pour que la création des terrains de boules puisse se faire dans la continuité des travaux.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette prise d'initiative
- **CHARGE** Monsieur Damien DAVIGNON de programmer la suite des travaux (apport en sable-gravier/planches pour les bas-côtés)

▪ **RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE DE SECONDIGNY**

Délibération n°045-09-07-2026

Deux élus se sont rendus à la réunion du 18/06/26 qui avait lieu à la mairie de Secondigny. Madame DESCAMPS relate à l'assemblée les principaux éléments de la réunion :

- restauration gérée par la Communauté de Communes
- les maternelles mangent dans un local de la commune (2 agents vont chercher les repas au collège) – élémentaires restauration au collège
- convention tripartite avec le collège + le Département (signée en septembre 2025 jusqu'en septembre 2028)
- prix repas année scolaire 2025/2026 : 4.90€ maternelle – 5.20€ élémentaire et 6.50 repas occasionnels
- prix repas année scolaire 2026/2027 : tarifs inchangé, sauf pour les hors commune : 5.50€ maternelle – 5.80€ élémentaire – 7.10€ repas occasionnels
- demande de participation à hauteur de 50% du reste à charge par enfants, scolarisés à l'école de Secondigny

En conclusion, les familles hors commune subiront une hausse du prix de repas et les communes, hors Secondigny, devront s'acquitter d'une participation à hauteur de 50%.

La commune de Secondigny demande aux communes, hors commune, de communiquer leur réponse pour la mise en place d'une convention acceptant la participation de 50% pour la rentrée scolaire 2026-2027, reste à charge par enfant à la commune de Secondigny.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **REFUSE** de signer cette convention
- **CHARGE** Madame le Maire de faire parvenir un courrier au maire de Secondigny

Voix : 11 « Pour »

▪ **DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Madame le Maire informe l'assemblée que ce débat est obligatoire dans les six mois du renouvellement des conseillers municipaux. Ce dernier vise à informer les élus des enjeux, objectifs concernant la protection sociale : Santé et Prévoyance.

Santé (correspond à la « Mutuelle Santé » qui couvre les frais lors d'une maladie, accident ou autre, non pris en charge par la Sécurité Sociale) : adhésion facultative

Prévoyance (couvre la perte de salaire ou de retraite liée à une maladie, invalidité/incapacité, décès) : adhésion facultative, sachant qu'un agent passe à demi-traitement (50% de son salaire) dans le cas d'un arrêt de travail, accident de la vie privée ou autre, dès lors qu'il cumule plus de trois mois d'arrêts (non consécutifs) au cours de l'année qui précède la date de l'arrêt de travail en question (calcul de l'arrêt à un an auparavant, c'est ce qui est appelée une année glissante).

La collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2026, participe à hauteur de 32€/agent pour chaque domaine. A compter du 1^{er} janvier 2029, généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire pour la Prévoyance, avec participation minimum de 50% sur le socle des garanties de base : maladie et incapacité/invalidité.

• **MANIFESTATION DU 14 JUILLET (FETE DU 18 JUILLET)**

Concernant le tir du feu d'artifice, et au regard des circulaires émanant de la Préfecture, Madame le Maire annonce à l'assemblée qu'elle refuse que ce dernier soit tiré, en raison des conditions caniculaires. Comme les années précédentes, la commune offre l'apéritif. Messieurs Damien DAVIGNON et Arnaud POIRAUT sont chargés de la boisson et Madame le Maire des achats de gâteaux apéritif.

QUESTIONS DIVERSES :

Associations Communales : Madame le Maire souhaite rencontrer chaque président, accompagné d'un membre, afin de faire un point sur leurs activités et sur l'utilisation de la salle des Associations, lieu mis à leur disposition. La date du vendredi 16 octobre, 19h30 a été retenue. Une invitation sera adressée à chaque association.

Comptes-rendus de réunions

ID79 (Ingénierie Départementale) : Dans sa politique d'appui aux collectivités, le Département a créé ID79, un nouvel outil commun d'ingénierie. La priorité étant d'accompagner les communes et intercommunalités dans leurs différents projets. Madame le Maire relate à l'assemblée les différents points abordés dont le terrain de tennis. Projet de restauration de la surface de jeu, prévisionnel 2027/2028.

Comité de suivi, application droit des sols : Madame le Maire fait un bref résumé de la réunion à laquelle elle a insisté : certains maires ont pu constater un surcharge de travail pour les adjoints administratifs qui doivent jongler entre deux interfaces. Les mairies doivent prendre les dossiers en charge et les transmettre à la Communauté de Communes qui les instruit. La décision finale revient au maire lors de la signature de l'arrêté. Une formation est prévue en septembre au SIEDS, et peut-être avec une évolution du traitement des dossiers par une seule interface.

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : Monsieur Damien DAVIGNON relate à l'assemblée sa visite au SDIS de Chauray.

SMC (Syndicat Mixte à la Carte) : Pascal BEAUSSIER et Stéphanie KEROUEDAN ont reçu le 8 juillet, en mairie, une personne du SMC pour la mise en place d'un composteur communal. L'emplacement a été défini : zone de pique-nique/city-parc. Chaque habitant du bourg, ou presque, ayant un coin de jardin pour y déposer ses déchets biodégradables, il a été décidé d'un test de trois mois pour un petit composteur, de type particulier. Des petits seaux seront disponibles, sur demande, à la mairie à compter du mois d'octobre.

CARUG (Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine) : Le CARUG, fondé en 1974, est une structure associative basée à Parthenay qui soutient les projets de développement culturel en Gâtine. Il aide, conseille et propose ses services.

Les associations, les collectivités locales, les organismes à vocation culturelle du Pays de Gâtine peuvent ainsi être accompagnés par des professionnels, de la conception à la réalisation de leur projet. Le CARUG compte quatre salariés permanents, aidés de techniciens intermittents qui gèrent les animations de spectacle et les ateliers scolaires en s'appuyant sur un parc matériel d'environ 800 000€. On doit au CARUG, entre autres : le Jazz bat la Campagne, les soirées du patrimoine, les soirées lyriques de Sanxais. <https://www.carug-gatine.com>

Devis solivage atelier communal : la parole est donnée à Samuel DESCHAMPS en charge du dossier. La SARL la Boiserie de Secondigny a été sollicitée pour un devis, ce dernier s'élève à la somme de 3 041.20€ HT soit 3 345.32€ TTC. Le budget 2026, ne peut supporter cette dépense. D'autres devis seront demandés et travaux à programmer pour 2027.

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine (CCPG) :

Référent patrimoine : il est demandé que soit désigné un membre du Conseil Municipal. Stéphanie KEROUEDAN se porte volontaire. Transmission sera faite auprès de la Communauté de Communes.

Bilan rapport d'activités 2025 : l'un des vice-présidents de la CCPG se propose de venir lors d'un conseil pour présenter le document. L'initiative est acceptée par l'ensemble de l'assemblée. Madame le Maire est chargée de programmer la rencontre en début d'un conseil à 20h.

Centrale incendie à l'hébergement : suite à différents dysfonctionnements, l'entreprise en charge de la maintenance, avait établi un devis pour le remplacement : montant 1 478.59€ HT soit 1 774.31€ TTC. Damien DAVIGNON en charge du dossier, n'a pas eu le temps de s'en occuper. A revoir lors d'un prochain conseil.

Points sur les travaux au Logis de la Forêt :

- ♦ Parking extérieur : l'entreprise Bonneau de Ste Ouenne, est intervenue mettre des cailloux sur le parking. La demande de versement de la subvention a été demandée.
- ♦ Plafonniers avec détecteur : l'adjoint technique a mis des plafonniers avec détecteur dans le local ménage ainsi que la pièce attenante au bar.
- ♦ Mur de soutènement côté office traiteur : l'entreprise Bernard a terminé les travaux. A programmer les travaux de la clôture et l'achat de la fourniture.
- ♦ Terrains de pétanque : le terrassement est effectué. Prévoir les fournitures pour les finitions en régie.
- ♦ Amphithéâtre : la démolition de vieux bâtiments a eu lieu. Travaux en régie : murs restants à refaçonner

Monsieur Damien DAVIGNON informe l'assemblée qu'il y a une fuite d'eau au Logis, au niveau de la salle des Associations. L'entreprise BERNARD interviendra lundi 13 juillet.

Eglise St Joseph : Madame le Maire a assisté, le mercredi 24 juin 2026, à une réunion avec les membres de la paroisse et des intervenants. Il a été demandé de faire un arrêté constatant un péril imminent, suite aux analyses menées par l'ingénieur structure. Cet arrêté a été affiché à la porte de l'église le 16 juin 2026, interdisant l'accès.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, membres désignés :

Titulaire

BEAUSSIER Pascal
DESCHAMPS Lysiane
RAGON Denis
GILBERT Véronique
BELLY Irène
LIAULT Serge

Suppléant

CHARRIER Claudette
DESCHAMPS Samuel
BAUDET Henriette
FASANINO Etienne
DESCAMPS Samantha
DUTAUD Thierry

Caméra aux containers : mise en place d'un panneau solaire pour recharger la batterie

Challenge Collect'Mobile : le collecteur est arrivé, Pascal LATASTE, est la personne référente de la collecte. Le collecteur sera mis au sein de la mairie. Le challenge se termine en décembre. Communication sur le site internet. Une prochaine communication sera disponible sur le site internet leretail.fr.

Assistante Sociale : une rencontre a été programmée le vendredi 4 septembre, 14h en mairie. Madame le Maire ne pouvant honorer ce rendez-vous demande si un membre peut recevoir cette personne. Elodie DAVIGNON et Stéphanie KEROUEDAN seront présentes.

Demande du maire de la commune d'Allonne : lors d'une réunion, Monsieur Emmanuel ALLARD a émis le souhait de faire un rassemblement de petites communes et de venir présenter le projet.

L'assemblée est favorable à le rencontrer avant un conseil. Madame le Maire est chargée de programmer cette rencontre.

SMBSNV (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise) : un accord a été donné pour la réalisation de travaux de pose d'outil de suivi des niveaux d'eau sur la commune. Il est demandé si des personnes seraient intéressées pour relever les niveaux : Messieurs DAVIGNON et DESCHAMPS se sont portés volontaires.

Boîte à idées : Pascal BEAUSSIER a fait l'achat de la fourniture

Prochaine réunion de conseil : mercredi 9 septembre 2026, 20h30 en mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures vingt-six minutes.

Le Président

BERNARD Carine

le Secrétaire

BEAUSSIER Pascal

Les Membres

CHARRIER Claudette

DAVIGNON Damien

DAVIGNON Elodie

DESCAMPS Samantha

DESCAMPS Samuel

DUPUY Emilie

KEROUEDAN Stéphanie

LATASTE Pascal

Arnaud POIRAULT